

DÉLIBÉRATION N°DL20250166 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

CESSION DE TERRAIN - BOULEVARD DU GIER - AMBULANCE CHAPUIS

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La Commune est propriétaire de la parcelle 244 AH 494 d'une contenance de 92 m² et de la parcelle 244 AH 20 d'une contenance de 3 210 m² sises boulevard du Gier .

La Commune est en échange avec la société Ambulance Chapuis pour l'acquisition de ces deux parcelles dans le cadre de l'organisation et du développement de ses activités économiques.

La première parcelle 244 AH 494 est d'ores et déjà dans l'enceinte de l'entreprise aussi il s'agit de procéder à une régularisation.

La deuxième parcelle 244 AH 20 présente un contexte particulier. Elle se situe le long du Gier avec un risque d'inondation important (zone bleue et rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation PPRNPI). Actuellement, elle n'a pas de vocation particulière.

Ainsi, pour une amélioration de la gestion du stationnement de l'entreprise, une emprise foncière de 800 m² sur le tènement d'une contenance de 3 210 m² serait détachée.

Ces deux parcelles font partie du domaine privé de la Commune.

Un accord est intervenu sur la base de 45 euros le m² pour les deux parcelles. Les avis des domaines ont été obtenus. Une prestation de géomètre viendra préciser la surface approximative de 800 m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession de la parcelle 244 AH 494 et d'une partie de la parcelle 244 AH 20 d'une surface approximative de 800 m² soit au total 892 m² environ à CLERJON IMMOBILIER ou AMBULANCE CHAPUIS,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne